

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:**

L'an deux mil seize, le 20 décembre, le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h30, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

Etaient présents : VANIER Pascal, LOUVEL Jacques, HALLEBARD Mireille, BLOSSEVILLE Laurent, GAILLANDRE Alain, ROBILLARD Marie-Line, BLOSSEVILLE Richard, GRATIGNY Laurent, LEFEBVRE Sophie

Absents excusés : Laurence MAURIQUE

Date de convocation : 13 décembre 2016

	Nombre de conseillers
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	09

Fermeture du Poste de Secrétaire de Mairie

Mr le Maire annonce aux conseillers municipaux le départ de Mme Delphine CARPENTIER, qui a donné sa démission car la Communauté de Communes Plateau de Caux-Fleur de Lin de Doudeville, lui a proposé un poste en comptabilité à plein temps.

Mme Delphine CARPENTIER est remercié pour le travail effectuée depuis 2009 au sein de la commune et l'ensemble du conseil lui souhaite le meilleur pour son nouveau poste.

Il est donc nécessaire de fermer son poste à la mairie pour le recrutement d'une nouvelle secrétaire qui n'a pas le même grade.

Ouverture de Poste

Mr Vanier propose au conseil municipal d'ouvrier un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe afin de recruter Mme Magda QUIBEL qui connaît déjà le poste

Cette ouverture de poste sera faite sur une base de 25 heures semaine.

Cavité permis de construire Gagneraud

Mr Vanier explique que lors du dépôt de permis de construire par l'entreprise Gagneraud pour le lotissement situé derrière la mairie, la DDTM a bloqué le dossier car un indice de cavité impact le bâtiment communal objet de travaux en même temps que la construction du lotissement. En effet la cavité répertoriée n°86 après remplacement des points GPS sur une carte atteint les 2/3 du bâtiment communal. Il convenait donc de vérifier ce que pouvait dissimuler cette cavité. L'entreprise For et Tec est intervenue ce jour mardi 20 décembre et a constaté qu'un puits d'1m30 de diamètre était présent sur l'ensemble de la descente avec la grue. De nouvelles investigations devront être menées pour lever tout doute de marnière.

Pour cette première intervention, la facture va être prise en charge par les 3 propriétaires concernés par le périmètre de cette cavité, le coût est de 1 500 € TTC.

La seconde intervention devrait coûter aux alentours de 4 500 €, reste à savoir qui prend en charge ces frais non prévus. Mr Vanier propose de contacter Mr Carron de chez Gagneraud afin de lui demander s'il pourrait prendre une partie des sondages à sa charge sachant que la commune lui cède le terrain pour l'euro symbolique. Les riverains seront également informés et sollicités pour participer financièrement à cette recherche.

Recrutement d'un agent recenseur

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Il est nécessaire de recruter un agent recenseur et Mr Vanier propose que Mme Magda QUIBEL fasse le recensement en tant qu'agent recenseur et coordonnateur du recensement. Une indemnité de 1050 € Brut sera versée à Mme QUIBEL.

Fonds de concours pavage rue du fond de Tumpot

Lors des travaux de réfection de la voirie et des trottoirs de la rue du fond de Tumpot, l'entreprise qui a réalisé les travaux a démonté une partie du trottoir qui n'était pas prévue du carrefour de la route de Veules jusqu'au jardin de l'école. Les nouveaux pavés ont donc été posés aussi sur cette partie de trottoir sans que la commune ait demandé cette réalisation, il convient aujourd'hui de payer ce fonds de concours à la CCCA et la question est posée de la somme à payer finalement. Soit la commune paye la totalité de la facture, soit la commune défalque la partie non commandée, la question est posée à l'ensemble du conseil municipal.

Après de longues délibérations le conseil municipal décide par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de payer l'intégralité de la facture mais qu'un courrier sera envoyé à la CCCA pour lui faire du mécontentement général sur les procédés de fonctionnement aberrants

Classe de neige

Lors du précédent conseil municipal une demande avait été présentée par Mme Blanchard pour un financement exceptionnel de la classe de neige des enfants de Blosseville. Les chiffres alors n'étaient pas cohérents et une demande complémentaire avait été faite. Mme Blanchard a fourni les éléments et le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 150 € pour les 3 enfants de Blosseville et 150 € pour l'accompagnateur, soit 600 € au total.

Une demande a été faite à la mairie pour une enfant de Blosseville qui part en classe de neige, l'ensemble du conseil municipal décide de donner la même somme que pour les enfants de l'école des Albatros soit 150 €.

Subvention au syndicat du collège

Comme tous les ans la commune participe au financement du collège de Saint Valery en Caux mais pour cette année malgré que les sommes soient inscrites au budget la trésorerie demande une délibération. Les membres du conseil municipal approuvent le versement de cette participation au syndicat de collège.

Questions diverses

Que faut-il faire pour les talus de la rue du fond de Tumpot qui ont été terrassés pendant les travaux ? Un engazonnement est proposé sur l'ensemble des talus.

Le rendez-vous pour faire le point sur les chemins de randonnée de la commune est programmé le 08 janvier 2017 à 14h00.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée à 21h15.



Handwritten signatures in black and blue ink. The signatures are arranged in two rows. The top row contains three signatures: a black signature that appears to be 'L. Petitjean', a blue signature that appears to be 'L. Petitjean', and a blue signature that appears to be 'L. Petitjean'. The bottom row contains two signatures: a black signature that appears to be 'L. Petitjean' and a blue signature that appears to be 'L. Petitjean'.